



## Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 8

Loctite 3090 part A

No. FDS : 173368  
V001.5

Révision: 08.04.2011

Date d'impression: 03.10.2011

### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**Identificateur de produit:**

Loctite 3090 part A

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

Utilisation prévue:

Colle

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**

Henkel Technologies France S.A.S

Rue de Silly 161

92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

**Numéro d'appel d'urgence:**

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

### 2. Identification des dangers

**Classification de la substance ou du mélange:**

**Classification (DPD):**

Xi - Irritant

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

**Éléments d'étiquetage (DPD):**

Xi - Irritant

**Phrases R:**

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

**Phrases S:**

S23 Ne pas respirer les vapeurs.

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Indications additionnelles:**

Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

**Autres dangers:**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 3. Composition/informations sur les composants

**Description chimique générale:**

Adhésif cyanoacrylate

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	230-391-5 01-2119527766-29	> 80- < 100 %	Irritation cutanée 2 H315 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Irritation oculaire 2 H319

Seuls les ingrédients dangereux pour lesquels une classification CLP est déjà disponible, sont indiqués dans ce tableau.

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	230-391-5 01-2119527766-29	> 80 - < 100 %	Xi - Irritant; R36/37/38

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

## 4. Premiers secours

### Description des premiers secours:

#### Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau:

Ne pas tenter de libérer la peau en tirant. Détacher doucement à l'aide d'un objet non tranchant tel qu'une cuiller, de préférence après avoir fait tremper dans de l'eau tiède savonneuse.

Les adhésifs cyanoacrylates émettent de la chaleur lors de leur solidification. Dans de très rares cas, une goutte importante pourra générer suffisamment de chaleur pour provoquer une brûlure.

Les brûlures devront être traitées normalement après que l'adhésif ait été enlevé de la peau.

Si les lèvres sont collées accidentellement, appliquer de l'eau chaude et encourager un maximum de mouillabilité et de pression de la salive à l'intérieur de la bouche.

Décoller ou faire rouler les lèvres l'une de l'autre. Ne pas essayer de séparer les lèvres l'une de l'autre par une action opposée directe.

#### Contact avec les yeux:

Si l'oeil est maintenu fermé par l'adhésif, libérer les cils en couvrant avec un tampon humide imbibé d'eau tiède.

Le Cyanoacrylate se combinera aux protéines de l'oeil ce qui aura un effet lacrymogène et aidera à décoller l'adhésif.

Maintenir l'oeil fermé en appliquant une compresse humide jusqu'au décollement complet, qui interviendra au bout de 1 à 3 jours.

Ne pas ouvrir l'oeil de force. Consulter un médecin au cas où des particules solides de cyanoacrylate prises derrière la paupière provoqueraient des dommages par abrasion.

#### Ingestion:

Vérifier que les voies respiratoires sont dégagées. Le produit polymérisant immédiatement dans la bouche, il est pratiquement impossible de l'avaler. La salive détachera lentement le produit solidifié de la bouche (plusieurs heures).

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

YEUX : Irritation, conjonctivite.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Voir section: Description des premiers secours

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction:

#### Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique.

Vaporisation d'eau

#### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes.

### Conseils aux pompiers:

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

**Précautions pour la protection de l'environnement:**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Ne pas nettoyer avec des chiffons. Laver à grande eau pour terminer lapolymérisation et nettoyer le sol en grattant. Éliminer le produit durcicomme déchet inoffensif.

**Référence à d'autres sections**

Voir le conseil au chapitre 8.

## 7. Manipulation et stockage

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Une ventilation (minimum) est recommandée lorsqu'on utilise des volumes importants ou lorsque l'odeur devient apparente (le seuil olfactif est d'environ 1-2ppm)

L'utilisation d'applicateurs est recommandée afin de minimiser le risque de contact avec la peau ou les yeux.

**Mesures d'hygiène:**

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Pour une durée de vie optimum, stocker entre 2 et 8°C (35.6 - 46,4°F), dans les emballages d'origine.

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Colle

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Paramètres de contrôle:**

Valable pour  
France

aucun(e)

**Contrôles de l'exposition:****Protection respiratoire:**

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

**Protection des mains:**

L'utilisation de gants résistant aux produits chimiques tels qu'en nitrile est recommandée.

Le port de gants en polyéthylène ou en polypropylène est recommandé en cas d'utilisation de volumes importants.

Ne pas utiliser de gants en PVC, en caoutchouc ou en nylon.

Il est à noter que la durée de vie à l'emploi de gants résistant aux produits chimiques peut être réduite par de nombreux facteurs agissant sur cette durée tels que: la température. Des évaluations adéquates doivent être menées par l'utilisateur final.

Si des signes de faiblesse, de déchirement sont observés alors les gants doivent être remplacés.

**Protection des yeux:**

Porter des lunettes.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

pH	Non applicable
Point initial d'ébullition	> 149 °C (> 300.2 °F)
Point d'éclair	80 - 93,4 °C (176 - 200.12 °F); Tagliabue en vase fermée
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	0,27 mbar
Pression de vapeur	< 0,3 mbar

Densité ( )	1,05 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Acétone)	Miscible
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Polymérise au contact de l'eau.
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

**Autres informations:**

Il n'y a pas de données / Non applicable

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité:**

Une polymérisation exothermique rapide se produira en présence d'eau, d'amines, d'alcalis et d'alcools.

**Stabilité chimique:**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Voir section réactivité

**Conditions à éviter:**

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

**Matières incompatibles:**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

**Produits de décomposition dangereux:**

oxydes de carbone

## 11. Informations toxicologiques

**Informations générales sur la toxicologie:**

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**Toxicité orale aiguë:**

Les cyanoacrylates sont considérés comme des produits de toxicité relativement faible. Leur DL50 orale aiguë est supérieure à 5000mg/kg(rat). Il est presque impossible de les avaler car ils polymérisent rapidement dans la bouche.

**Toxicité inhalative aiguë:**

Irritant pour les voies respiratoires.

Une exposition prolongée à des concentrations élevées de vapeur pourra entraîner des effets chroniques chez les individus prédisposés

Dans une atmosphère sèche, ayant un taux d'humidité relative inférieur à 50%, les vapeurs pourront irriter les yeux et le système respiratoire.

**Irritation de la peau:**

Irritant pour la peau

Colle la peau en quelques secondes. Considéré comme faiblement toxique; DL50 dermique aigüe (lapin) supérieure à 2000mg/kg.

En raison de la polymérisation au niveau de la surface de la peau, une réaction allergique n'est pas considérée comme possible.

**Irritation des yeux:**

Irritant pour les yeux.

Le liquide collera les paupières. Dans une atmosphère sèche (HR<50%) les vapeurs peuvent entraîner une irritation et un effet lacrymogène.

**Toxicité aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	LD50 LD50	> 5.000 mg/kg > 2.000 mg/kg	oral dermal		rat lapins	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity) OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	slightly irritating	24 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	pas irritant	72 h	lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	négatif négatif négatif	in vitro mammalian chromosome aberration test bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test) mammalian cell gene mutation assay	avec ou sans  avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test) OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay) OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

## 12. Informations écologiques

**Informations générales:**

Les Demandes Biologique et Chimique en Oxygène (DBO et DCO) sont insignifiantes.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**Écotoxicité:**

Il n'y a pas de données.

**Mobilité:**

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

**Persistence / Dégradabilité:**

Il n'y a pas de données.

**Potentiel de bioaccumulation:**

Il n'y a pas de données.

**Persistence et dégradabilité:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0		aerobic	57 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

**Potentiel de bioaccumulation: / Mobilité dans le sol:**

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0	0,776				22 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)

### 13. Considérations relatives à l'élimination

**Méthodes de traitement des déchets:**

Evacuation du produit:

Faire polymériser en versant lentement dans de l'eau (10:1). Mettre dans une décharge contrôlée commune pour les produits chimiques solides, non-toxiques et insolubles dans l'eau, ou incinérer dans des conditions contrôlées.

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

### 14. Informations relatives au transport

**Transport routier ADR:**

Aucun danger

**Transport ferroviaire RID:**

Aucun danger

**Navigation intérieure ADN:**

Aucun danger

**Transport maritime IMDG:**

Aucun danger

**Transport aérien IATA:**

Classe: 9

Groupe d'emballage:

Instruction de paquetage (passager)

Instruction de paquetage (frêt)

No UN: 3334

Étiquette: 9

Nom d'embarquement correct: Aviation regulated liquid, n.o.s. (Cyanoacrylate ester)

Les paquets primaires contenant moins de 500 millilitres sont non régulés par ce mode de transport et peuvent être expédiés illimités.

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Teneur VOC (1999/13/EC)	< 3,00 %
Teneur VOC (1999/13/EC)	< 3 %

### Prescriptions/consignes nationales (France):

N° tableau des maladies professionnelles:	66
--	----

## 16. Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquants, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.